

Interformation « Statistiques d'entreprises »

RÉUNION DU 26 AVRIL 2007

PROJETS D'AVIS	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE	26
AVIS D'OPPORTUNITÉ	
- Enquête sur les stratégies d'internationalisation.....	27
AVIS DE DEMANDE D'ACCES A DES DONNÉES	
- Demande de l'Insee d'accès à des données de la Direction générale des impôts	28

PROJET D'AVIS

proposé par l'interformation Statistiques d'entreprises le 26 avril 2007

sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis en fin d'année 2007

Le Conseil salue la qualité des travaux du groupe de travail sur l'élaboration des statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes et approuve l'ensemble des recommandations du rapport. Il appuie tout particulièrement les recommandations 1 et 2 visant, lorsque des sociétés sont organisées en groupes, à retenir prioritairement, dans le cadre des principales statistiques élaborées, comme nouvelle unité statistique « entreprise », les branches opérationnelles de groupe lorsqu'elles existent et le groupe dans son ensemble, lorsqu'elles n'existent pas. Il a bien noté qu'en pratique les unités statistiques seront les troncatures au territoire français de ces deux types d'unité. Il note également que ces recommandations définissent l'objectif à atteindre pour chaque groupe et que la prise en compte du groupe au travers de ses unités légales demeure la règle tant que cet objectif n'a pas été atteint...

Il souhaite que les formations du Cnis concernées soient largement informées des conclusions du groupe de travail et que le rapport fasse l'objet d'une large diffusion au niveau national et européen. C'est pourquoi il encourage le Cnis à le faire traduire en anglais.

Il demande que les recommandations soient mises en œuvre dans un délai compatible avec les moyens et les applications existantes et pour cela que le système statistique public traduise en termes opérationnels (délais, moyens) les principales recommandations du rapport : développement des opérations de profilage, description de l'activité à l'étranger des groupes français, mesure des flux intra-groupes dans les échanges extérieurs français, repérage des réseaux, identification des problèmes juridiques éventuels posés par l'interrogation directe de ces nouvelles unités en lieu et place des unités légales qui les constituent, saisine du comité du secret quant au traitement des nouvelles unités introduites, mise en place d'un répertoire statistique accessible à l'ensemble du SSP, approfondissement des conditions du maintien de la cohérence entre statistiques annuelles et statistiques infra-annuelles de façon, entre autres, à ne pas introduire d'hétérogénéité entre les différentes versions des comptes nationaux, faisabilité du repérage des entreprises patrimoniales, publication d'informations sur les groupes cotés, etc.

Il demande également que les réflexions du groupe de travail se poursuivent sur le secteur financier.

Il suivra avec attention les développements de ces nouvelles méthodes d'élaboration des statistiques structurelles et souhaite que les décisions opérationnelles de mise en œuvre des recommandations lui soient présentées dans un délai réaliste puis qu'un bilan des réalisations soit fait chaque année à l'interformation Statistiques d'entreprise.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE L'INTERFORMATION

« Statistiques d'entreprises »

- 26 avril 2007 -

Président : Édouard SALUSTRO

Rapporteur : Jean-Marc BÉGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises (Insee)

Responsable de la formation : Monique BOURBIGOT-POGNAT (01 41 17 52 66)

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du Cnis avant le 27 août 2007 (cnis@insee.fr - 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte dans le document disponible sur le site du Cnis.

ORDRE DU JOUR

Introduction.....	6
I - Projet de rapport du groupe de travail « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes »	6
1. Les limites des statistiques d'entreprises actuelles	6
2. Les voies d'amélioration possibles.....	7
3. Quel impact sur la description de l'économie ?	9
4. Un système statistique d'entreprises cohérent avec des statistiques comparables.....	11
5. Conclusion générale et recommandations.....	12
6. Débat	14
II - Examen d'enquête pour avis d'opportunité : enquête sur les stratégies d'internationalisation	19
III - Examen des demandes d'accès à des données au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 modifiée : demande d'accès de l'Insee à des données de la DGI.....	22
IV - Les outils d'études conjoncturelles des entreprises.....	23
1. Présentation	23
2. Débat	25
V - Projet d'avis de l'interformation.....	25
Conclusion	25

LISTE DES PARTICIPANTS

Maxence ANOTIN	Adepale (Association des entreprises de produits agro-alimentaires élaborés)
Edith ARCHAMBAULT	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Nathalie ARTS	RATP
Thierry BACHTANIK	APCM (Assemblée permanente des chambres de métiers)
Mireille BEAUDEAU	Insee
Jean-Marc BÉGUIN	Insee
Laurence BLOCH	Insee
Michel BOISSONNAT	Fafih (Fonds d'assurance de formation de l'industrie hôtelière)
Dominique BONNANS	Insee
Monique BOURBIGOT-POGNAT	Cnis
Odile BOVAR	Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (Diact)
Benjamin CAMUS	Insee
Hélène CASSET-HERVIO	Insee
Pascale CAUDRON	Cnis
Josette CAZENOVE	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Isabelle CHAPTAL	Groupe des Industries métallurgiques
Olivier COMPERE	Conseil supérieur du notariat
Jean CORDIER	Banque de France
Christine COSTES	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche)
Philippe CUNEO	Secrétaire Général du Cnis
Maurice DELAPORTE	Fieec (Fédération des industries électriques, électroniques et de la communication)
Raoul DEPOUTOT	Insee
Daniel DESAULTY	Scees
Renaud DESCAMPS	Cereq
Denis DURAND	CGT Banque De France
Françoise DUSSERT	Secrétaire générale adjointe du Cnis
Charles EL NOUTY	CGPME
Michel EURIAT	Insee
Lionel FONTAGNE	Cepii (Centre d'études prospectives et d'informations internationales)
Franck FONTANESI	FIEV (Fédération des industries des équipements et pièces pour véhicules)
Dominique FRANCOZ	Insee
Guillaume GILQUIN	DGTPE (Direction générale du trésor et de la politique économique) - Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
Jean-Philippe GROUTHIER	Sessi
Yves HENON	Unicem (Union nationale des industries de carrière et matériaux de construction)
Colette HERICHER	Insee
Elisabeth KREMP	Banque de France
Jean-Pierre LE GLEAU	Insee
Claire LEFEBVRE	Douanes

Andreas LINDNER	OCDE
Claudie LOUVOT	Insee
Virginie MADELIN	Scees
Alain MAILLARD	ONIGC (Office national interprofessionnel des grandes cultures)
Françoise MARION	Ministère des Transports
Henri MARIOTTE	Sesp Min Transports Equipement
Françoise MAUREL	Sesp Min Transports Equipement
Louis MEURIC	Sesp Min Transports Equipement
Frédérique MICHAUD	DGTPE (Direction générale du trésor et de la politique économique) - Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
Jean-Paul MILOT	DGME (Direction générale de la modernisation de l'État) - Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
Frédéric MINODIER	Insee
Olivier PASSET	Centre d'analyse stratégique
Emmanuel RAULIN	Insee
Daniel RAULT	DIIESES (Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale)
Yvonick RENARD	Medef
Yves ROBIN	Sessi
Patrice ROUSSEL	Insee
Édouard SALUSTRO	Cabinet Edouard Salustro
Philippe SCHERRER	Insee
Pierre SICSIC	Banque de France
Julien TALBOT	Depp Min Education Ensgt Sup Recherche
Christophe TERRIER	Insee
Céline THEVENOT-SERRAVALLE	Insee
Isabelle VERGNAUD	Fédération des entreprises du commerce et de la distribution
Bernadette WARET	Fédération Nationale Des Travaux Publics

EXCUSÉS

Delila ALLAM	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Maurice BERNADET	Maison des sciences de l'homme
Pierre BERRET	DEPS Ministère de la culture
Jean-Claude BOURQUIN	UFC Que choisir
Alain JACQUOT	SESP Minn Transports Equipement

Introduction

Édouard SALUSTRO, Président

Je vous souhaite à tous la bienvenue et vous remercie d'être parmi nous. Je souhaiterais, en guise d'introduction, vous délivrer un message personnel pour vous dire toute la satisfaction que j'ai éprouvée, ces derniers mois, à échanger avec les présidents de groupes et de sous-groupes dont les efforts considérables nous permettent aujourd'hui de disposer d'un document d'une si grande qualité. Je souhaiterais notamment saluer les contributions respectives d'Yvonick Renard, Lionel Fontagné, Jean-Paul Milot, Stéphane Saussier et Jean-Luc Biacabe.

Le document qui vous est présenté aujourd'hui possède un lien direct et indirect avec la révolution vécue par les comptables à l'occasion de la mise en œuvre des normes internationales, dites IFRS. Nous autres, comptables du privé, sommes confrontés à une nouvelle donne qui brise le continuum dans lequel nous vivions, satisfaits et sans perspectives. L'arrivée de modèles différents, sous la pression du marché, bouleverse nos habitudes et notre façon de travailler. Le document sur lequel nous nous penchons aujourd'hui ne saurait ignorer ces changements brutaux et le nouvel environnement qu'ils façonnent ; cependant qu'il ne saurait ignorer non plus leur caractère « apaisant » à plus long terme.

Sans plus m'étendre sur le sujet, je vous propose d'ouvrir le débat en laissant la parole au premier des rapporteurs : Madame Dominique Bonnans.

I - Projet de rapport du groupe de travail « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes »

1. Les limites des statistiques d'entreprises actuelles

Mme Dominique BONNANS, Insee

a. Préambule

Je vais dérouler les chapitres de la première partie du [rapport](#) consacrée aux limites des statistiques d'entreprises actuelles. Je reviendrai tout d'abord très rapidement sur les principales utilisations des statistiques publiques d'entreprises actuelles car c'est bien évidemment à la lumière de ces utilisations qu'on peut mesurer la pertinence des statistiques que l'on produit. Je m'attarderai ensuite un peu plus sur les évolutions rapides de l'économie marchande et de la mondialisation et enfin j'évoquerai les différentes approches de l'entreprise aujourd'hui.

En préambule, je voudrais rappeler l'esprit dans lequel le groupe de travail a travaillé. Il s'est agi de réfléchir à la pertinence des statistiques d'entreprises, afin de mieux tenir compte des réalités économiques auxquelles les entreprises s'adaptent et s'ajustent. En vue de répondre aux besoins et aux demandes de nos utilisateurs, qui cherchent à percevoir ces dynamiques, nous nous devons d'envisager l'amélioration des statistiques actuelles.

b. Les principales utilisations de la statistique publique d'entreprises

Les besoins pointés par le groupe de travail sont multiples et reprennent largement les éléments discutés, à moyen terme, au sein du Cnis. Néanmoins, le groupe de travail a souhaité souligner le fait que ces besoins intègrent, de fait, la dimension « groupe ».

Ces besoins concernent les principaux indicateurs macroéconomiques (la production, les ventes, la valeur ajoutée, etc.), les données de branches pour ceux qui s'intéressent aux marchés, ainsi que des thématiques spécifiques telles l'environnement, l'innovation ou encore le commerce électronique.

Par ailleurs ces besoins recouvrent également un certain nombre d'informations sur les acteurs de l'économie marchande et leur diversité (taille, caractère patrimonial, critère de cotation, concentration des secteurs, etc.). A ce propos, les membres du groupe de travail ont particulièrement insisté sur la nécessité de suivre les groupes d'entreprises, ainsi que les entités de plus petite taille, notamment les PME.

En outre, les comparaisons internationales font l'objet d'une forte demande de la part des utilisateurs de statistiques.

Enfin, les demandes concernant les séries temporelles se font également de plus en plus présentes. Dans ce domaine, il s'agit bien de donner des informations qui permettent de construire des séries homogènes et cohérentes dans le temps.

c. L'économie marchande dans un monde globalisé et en mouvement

Les besoins des utilisateurs de statistiques évoluent parce que l'économie elle-même est en mouvement. On observe, sur les dix dernières années, une intensification des échanges de biens et de services ainsi qu'une mondialisation des marchés financiers.

Dans ce paysage renouvelé, les entreprises se pensent et s'organisent au niveau international. Les entreprises se vivent comme internationales lorsqu'elles choisissent l'implantation de leurs sites de production ou de leurs activités de supports, mais également lorsqu'elles définissent leurs stratégies de développement (alliances, fusions-acquisitions, contractualisation, etc.). En outre, les entreprises se vivent comme internationales lorsqu'elles analysent leurs performances, au moment des bilans (résultats, bénéfice, rentabilité). Enfin, les entreprises se vivent comme internationales dans leur manière de se présenter, lorsqu'elles mettent en avant leur métier avant leur implantation territoriale.

Néanmoins, malgré cette globalisation des entreprises et de l'économie, les besoins en termes d'analyses locales demeurent. En effet, du côté des acteurs économiques, ces analyses sont primordiales pour étudier la pénétration sur les différents marchés ou la répartition géographique des ventes. De surcroît, ces études servent à instruire les choix de politiques publiques nationales ou régionales. Toutefois, c'est bien « globalement » que l'entreprise prend tout son sens.

d. Les différentes approches de l'entreprise

Les travaux du groupe de travail et des sous-groupes ont mis à jour la nécessité de revenir sur ce que représente l'entreprise.

Le chapitre III du rapport reprend un certain nombre de définitions et de concepts, liés aux notions d'entreprises, de sociétés et de groupes. Néanmoins, il convient aujourd'hui d'insister plus particulièrement sur : la diversité des approches juridiques et économiques de l'entreprise selon le thème étudié ou encore selon les écoles de pensée ; la marge d'interprétation offerte par la définition statistique européenne de l'entreprise ; ainsi que sur la grande variété des significations de l'entreprise retenues par les utilisateurs de la statistique.

Progressivement, un consensus s'est forgé, au sein du groupe de travail, autour d'une représentation des entreprises qui prime sur leur structure juridique : l'entreprise considérée comme un acteur économique possédant une réelle autonomie décisionnaire. De fait, cette approche exclut les filiales de groupes.

En définitive, il est apparu qu'un décalage relatif existait entre notre mode d'observation de l'environnement économique reposant sur la société juridique et sa réalité concrète, dans laquelle les acteurs économiques s'organisent et se pensent à l'échelle mondiale.

Le groupe de travail a envisagé plusieurs voies d'améliorations possibles qui vont vous être présentées par Raoul Depoutot.

2. Les voies d'amélioration possibles

Raoul DEPOUTOT, Insee

a. L'autonomie réintégrée

La démarche du groupe de travail a consisté principalement à définir des unités statistiques pour cerner au mieux la notion d'entreprise, dont nous avons vu qu'elle n'était pas forcément univoque. Pour ce faire, il a fallu concevoir une unité qui dispose, à son niveau, d'une autonomie qui n'existe en réalité que rarement au sein des entités qui composent un groupe. Le constat qui motive cette démarche est le suivant : le niveau d'autonomie le plus fort se situe au niveau du groupe, dans son acception la plus large (transnationalité, multi-activités). C'est donc bien à ce niveau qu'il faut commencer l'analyse de l'entreprise. Les divisions opérationnelles qui sont des subdivisions du groupe selon l'aspect métier, dans la plupart des cas, ou, plus rarement, selon l'aspect géographique disposent d'une autonomie relative, autonomie à court terme et non-stratégique.

De fait, il est apparu nécessaire de débiter l'analyse là où le niveau d'autonomie est le plus fort, en proposant une nouvelle dénomination : l'unité statistique globale (USG). Le terme « groupe » n'a pas été retenu, afin de rester sur une appréciation essentiellement technique des unités statistiques proposées.

b. L'USG et ses utilisations

La notion d'USG permet de répondre à un certain nombre de problématiques qui intéressent les utilisateurs.

Pour évaluer l'économie dans le cadre de la mondialisation, il faut partitionner le vaste ensemble des entreprises mondiales et c'est bien là le critère de nationalité qui intervient, avec éventuellement un certain nombre de débats sur la définition de la nationalité d'une entreprise ou d'un groupe. L'USG permet de prendre en compte le fait que les marchés, notamment financiers, et les modes de financement des actionnaires se situent au niveau le plus global.

En ce qui concerne la problématique politique, qui est liée à un territoire ou un ensemble de territoires comme c'est le cas pour l'Union européenne, le critère pertinent d'analyse devient alors la résidence, c'est-à-dire la partie du groupe d'entreprises qui est située sur le territoire considéré, par exemple la partie française d'un groupe français ou la partie française d'un groupe étranger.

Pour l'USG, nous retenons cette partie restreinte au territoire considéré que nous appelons USG tronquée. En effet, cette partie ne dispose pas forcément de l'autonomie économique au sein de ce territoire. Compte tenu des différents flux, il peut être nécessaire de réintroduire la logique de l'entreprise.

Cette articulation entre deux niveaux d'analyse – mondial et territorial – correspond aux préoccupations des utilisateurs en matière de logiques d'implantation transnationale (statistiques FATS) et de concurrence des territoires. La mise en perspective de ces 2 types de statistiques et les agrégats correspondants permet de bien analyser ces dimensions.

c. L'analyse des métiers

L'analyse des branches demeure très demandée par les utilisateurs de la statistique, notamment dans la perspective d'une confrontation entre l'offre et la demande. Or, l'absence de comptes économiques au niveau des branches ne permet pas, à l'heure actuelle, de définir précisément l'activité économique de celles-ci. De fait, ces comptes n'existent pas en standard et relèvent davantage de la comptabilité analytique. En somme, l'agrégat des comptes de secteurs n'autorise pas une lecture efficace de la situation économique à l'échelle des groupes. L'approximation des comptes de secteurs ne peut donc plus servir de référence, en particulier à des niveaux fins de la nomenclature.

C'est pourquoi, le groupe de travail recommande d'utiliser des unités statistiques intermédiaires (USI), fondées sur les divisions opérationnelles des groupes – ces dernières regroupant en général les activités par métier.

Une fois encore, la définition initiale de ces unités intervient au niveau le plus global. En outre, la définition des USI est calée sur l'organisation réelle des groupes ou des sociétés. Un tel découpage donne la possibilité d'effectuer aussi bien une analyse macroéconomique, qu'une analyse reposant sur une intersection entre l'activité métier et la compétence territoriale, par le biais d'USI tronquées (USITr).

d. Un cas connexe : les réseaux

L'organisation des sociétés en réseaux fortement intégrés étant assez similaire à celle des groupes, le groupe de travail propose de définir de nouvelles unités statistiques, globales ou intermédiaires, pour représenter les entités d'un réseau lorsque ces dernières disposent d'une faible autonomie décisionnaire.

e. La construction d'un appareil statistique fondé sur les USG et les USI

Le groupe de travail envisage la construction d'un système statistique mettant en œuvre deux types d'unités, globales et intermédiaires, avec comme référence fondamentale l'organisation opérationnelle des acteurs. De fait, les références comptables, telles les normes IAS/IFRS et le règlement français relatif à la consolidation des groupes non cotés, intègrent cette préoccupation de ventilation des activités des groupes.

En outre, cette référence à l'organisation et à l'environnement juridique permet de redéfinir le périmètre des groupes, en allant au-delà des règles purement statistiques reposant sur la participation au capital des entités. Ainsi, le rapport suggère d'adopter le concept de contrôle économique indépendant des liaisons financières, tel que défini dans le règlement n° 99-02 du CRC.

De fait, le rapport préconise une exploitation maximale des normes comptables qui, rappelons le, n'existaient pas en 1978, lorsque le Cnis a impulsé la constitution de statistiques au niveau des groupes.

Cela étant, nous nous devons d'adopter un comportement qui garantisse la production de statistiques fiables. Pour ce faire, il convient d'éviter les omissions et les doubles comptes, tout en s'assurant de l'homogénéité du traitement des informations au niveau individuel.

En somme, il s'agit de s'assurer que les informations recueillies sont bien comparables, en tenant compte des options offertes par les normes internationales.

Du reste, il va sans dire que les grands acteurs économiques concernés devront valider la définition de ces nouvelles unités statistiques, dans la mesure où ces dernières sont destinées à traduire la réalité organisationnelle des groupes.

f. Une esquisse d'un futur système intégrant les USGTr et les USITr

En ce qui concerne les grands groupes de sociétés – voire certains réseaux compacts – possédant des activités différenciées, il est prévu de procéder en plusieurs étapes. Au final, il s'agira de réaliser un profilage grâce à une collecte d'informations large (entretiens, consultation des publications, consultation des comptes consolidés, etc.), ainsi qu'à des échanges avec le groupe autour des principaux agrégats économiques.

Pour les petits groupes, la ventilation en USI paraît moins pertinente. Du reste, ces derniers étant généralement moins diversifiés, il sera probablement plus aisé d'identifier leur activité principale.

Les groupes de taille intermédiaires, quant à eux, soulèvent de nombreuses questions. En effet, une formule intermédiaire devra être trouvée, dans la mesure où le profilage fin de ces groupes ne saurait être rendu systématique, pour des raisons évidentes de coût. Une enquête pourrait être ainsi mise en chantier pour évaluer les flux intragroupes à supprimer et assurer la ventilation par activité, en suivant les déclarations des entreprises.

Par ailleurs, il convient de noter que la collecte demeurera inchangée pour les sociétés non organisées en groupes.

g. A terme : une analyse à deux niveaux

A terme, les USI seront utilisées pour tous les thèmes proches de la production et des facteurs de production, selon une approche territoriale ou mondialisée.

Les USG, quant à elles, serviront à des analyses stratégiques plus larges (croissance externe/interne, financement, risques, gouvernance, trajectoires de long terme, etc.), toujours selon une logique globale ou locale.

3. Quel impact sur la description de l'économie ?

Mme Dominique FRANCOZ, Insee

A partir des éléments dont il disposait, le groupe de travail a procédé à quelques simulations pour alimenter la réflexion des différents sous-groupes. Avant de vous présenter ces simulations, je voudrais commencer par un exemple fictif, je vous présenterai ensuite la méthode de simulation et quelques résultats.

a. Un exemple fictif : les descriptions en présence

Dans une économie fictive, il existe sept sociétés juridiques : 3 sociétés indépendantes et 4 sociétés appartenant à un même groupe. L'économie repose sur quatre activités : une activité pharmaceutique (C31), une activité de production de parfum (C32), une activité de commerce (J33) et une activité de recherche et développement (N40). L'unité de R&D appartient au groupe et travaille uniquement pour

les sociétés du groupe. Deux unités font du commerce : une unité indépendante et une unité appartenant au groupe qui ne vend que la production du groupe. En terme d'unités légales, il y a 4 activités. En terme d'unités statistiques globales, on affecte au groupe l'activité de parfumerie. Cette vision est un peu globalisante puisque le groupe avait 2 activités, C31 et C32, et seule l'activité C32 apparaît. L'idée est donc de découper le groupe en deux divisions opérationnelles, l'une ayant une activité C31 et l'autre une activité C32.

En termes d'analyse statistique, le fait de considérer des USG plutôt que des unités juridiques entraîne une diminution du chiffre d'affaires global, dans la mesure où le chiffre d'affaires intragroupe est écarté. En outre, l'activité de R&D disparaît de la répartition du chiffre d'affaires par activité. Enfin, le poids de l'activité de commerce est également considérablement réduit. Vous noterez que la représentation graphique en termes d'effectifs salariés produit les mêmes résultats.

b. Méthode de simulation

Les simulations ont été réalisées sur l'ensemble des unités résidentes en France. Ainsi, deux types d'unités ont pu être comparées : les sociétés juridiques et les USGTr. Afin de constituer les USGTr, les variables de toutes les sociétés résidentes qui composent chaque groupe ont été agrégées, à partir des fichiers existants. Il convient toutefois de noter que seules les variables ne présentant aucun risque (variables additives) ont ainsi été consolidées.

c. Impact sur les ventilations par taille des entreprises

Les résultats obtenus au niveau de la répartition par taille ne sont pas très surprenants. En effet, le raisonnement en termes d'USGTr permet de constituer des unités de plus grande taille. Néanmoins, il convient de noter qu'en comparant des sociétés juridiques avec des USGTr, on observe un écart maximum. De fait, l'utilisation d'USI se traduirait par un nombre moins important d'unités de plus de 20 000 salariés.

d. Impact sur les ventilations par secteur d'activité

Vous noterez que la ventilation des effectifs n'a pas été représentée, dans la mesure où elle fait apparaître les mêmes tendances que la ventilation de la valeur ajoutée. Toutefois, les différences observées entre le traitement par société juridique et le traitement par USGTr ne sont pas extrêmement significatives, notamment en Nomenclature économique de synthèse (NES) en 16 postes. On constate malgré tout une diminution de l'importance économique du commerce et des services, au profit de l'industrie. Du reste, un niveau plus fin de nomenclature, NES en 36 postes, permet de dégager des écarts plus marqués et plus précis, sans pour autant bouleverser les tendances.

La répartition de l'actif net en NES16 fait apparaître une diminution de l'actif dans le secteur des services aux entreprises, ce qui traduit le fait que, bien souvent, une seule et même société juridique soit en charge des investissements au sein d'un groupe. Le traitement par USGTr produit, en ce sens, une vision économique plus pertinente.

Au niveau des importations et exportations, les résultats observés sont similaires. On constate une diminution de l'activité des entreprises du commerce, ainsi qu'un rééquilibrage en faveur des secteurs industriels.

e. Impact sur la concentration

En toute logique, le fait de raisonner en termes d'USGTr accentue la concentration des unités. Pour ce qui est des effectifs salariés et de la valeur ajoutée, il s'agit d'une concentration moyenne calculée sur la base des concentrations sectorielles en NES en 114 postes. La concentration des importations et des exportations, en revanche, correspond à la concentration globale tous secteurs confondus. Le passage aux USGTr impacte moins les importations – ces dernières étant généralement réalisées par une seule et même société au sein des groupes.

f. Le cas de l'industrie automobile

L'industrie automobile a fait l'objet d'une attention toute particulière, puisque deux unités de ce secteur ont été profilées. Ainsi, on constate que l'utilisation des unités profilées permet d'éliminer les flux intragroupes pour mieux rendre compte de l'évolution du chiffre d'affaires.

g. L'économie française : territoire vs nationalité

La mise en place des USG permet d'aboutir à deux représentations différentes de l'économie. La vision d'origine, regroupant les sociétés sous contrôle étranger, les sociétés juridiques indépendantes, les groupes français et les groupes français internationaux, se décompose alors de la façon suivante :

- le traitement par les USGTr regroupe les salariés des sociétés sous contrôle étranger, des sociétés juridiques indépendantes, ainsi que des groupes français (vision territoriale)
- le traitement par les USG permet lui d'intégrer les salariés des groupes français internationaux, tout en excluant ceux des sociétés sous contrôle étranger (vision nationale).

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Je précise que la totalité des transparents présentés figurent dans le rapport, au chapitre 9.

4. Un système statistique d'entreprises cohérent avec des statistiques comparables

Benjamin CAMUS, Insee

La modification du système d'observation statistique des entreprises soulève un certain nombre de questions concernant la qualité, la cohérence et la comparabilité des statistiques produites. Ainsi, retrouve-t-on dans le principe 14 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne, les notions de cohérence du système et de comparabilité des données. De fait, ce principe définit comme une condition de la cohérence, l'homogénéité des normes et des unités statistiques.

Je vous propose, à présent, d'étudier quelques-unes des pistes de réflexion – dont vous trouverez le détail dans le rapport – quant aux moyens d'améliorer la qualité des statistiques.

Globalement, dans certains domaines, on observera une progression de la cohérence et de la comparabilité des données, tandis que dans d'autres on devrait maintenir au moins une qualité statistique constante.

Au sein du système statistique, le groupe de travail distingue deux grands domaines : les statistiques d'entreprises et les comptes nationaux.

a. Préserver la cohérence du système statistique pour les statistiques d'entreprises

Il s'agit, en premier lieu, de préserver la cohérence des statistiques structurelles. Le gain en termes de cohérence permis par le recours aux nouvelles unités statistiques (USG, USI, etc.) devrait pouvoir s'étendre, ensuite, aux autres enquêtes telles les enquêtes thématiques sur l'innovation ou encore sur les technologies de l'information et de la communication.

En ce qui concerne les statistiques infra-annuelles, le gain envisagé est moins immédiat dans la mesure où les objectifs de ces statistiques diffèrent de ceux des statistiques structurelles – de même que les unités statistiques utilisées, notamment lorsque celles-ci reposent sur des déclarations administratives. Toutefois, le découpage par USI devrait permettre, à terme, un gain de cohérence.

Concernant la statistique locale, en revanche, le gain est d'autant plus certain que les nouvelles unités statistiques permettront de regrouper les entités légales par site ou par branche opérationnelle. L'analyse locale n'en sera que plus pertinente.

Par ailleurs, les nouvelles unités statistiques constituées se révèlent totalement en phase avec les statistiques internationales sur les implantations étrangères (FATS).

Afin de réaliser ces gains de cohérence dans les meilleures conditions, il sera nécessaire de concevoir un nouveau répertoire statistique, en complément du répertoire Sirene, destiné à gérer les groupes de sociétés, les nouvelles unités USG et USI, ainsi que la liaison continue entre ces unités et les unités légales et locales de Sirene. Ce dispositif devrait aboutir à un référentiel complet, sans omission ni double compte.

b. Préserver la cohérence du système statistique pour les comptes nationaux

La situation des comptes nationaux est plus complexe dans la mesure où le système de normalisation internationale des unités statistiques actuel manque de cohérence. En effet, les règlements européens de la statistique structurelle et de la statistique conjoncturelle font référence tantôt à l'entreprise, tantôt à l'unité d'activité économique (branche d'une entreprise exerçant une même activité). Par ailleurs, le système des comptes nationaux préconise d'utiliser l'unité d'activité économique locale, tandis que l'unité utilisée en France est l'unité de production homogène.

En somme, les systèmes de référence au niveau européen sont loin d'être en phase.

Dans ce contexte, le système français repose sur un compromis pragmatique autour de l'unité légale.

Cela étant, le groupe de travail estime qu'un nouveau compromis est envisageable, moyennant quelques observations complémentaires. Au final, l'utilisation des USG et USI devrait permettre de progresser dans le suivi de la production ainsi que dans l'élaboration du tableau économique d'ensemble.

c. Préserver la comparabilité temporelle

Il est clair que la modification du système d'observation des entreprises introduira des ruptures de séries, en particulier aux niveaux les plus fins de la nomenclature. Il faudra alors recourir à des techniques de coefficients de raccord au niveau des données individuelles et proposer des séries en double ou des rétroprojections pour certains utilisateurs, notamment les comptables nationaux.

d. Préserver la comparabilité internationale

Au niveau européen, la définition de l'entreprise est minimaliste. En effet, le règlement sur les unités statistiques de 1993 définit l'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales, constituée en unité organisationnelle et ayant une certaine autonomie. » Cependant, tous les développements tendent depuis vers la prise en compte des groupes. De fait, les statistiques européennes encouragent les opérations de profilage, de par la mise en place de groupes de travail et de séminaires.

Par ailleurs, les pratiques statistiques récentes du Royaume-Uni et des Pays-Bas témoignent de la faisabilité technique du profilage.

Dans cette perspective, la France a tout intérêt à se positionner à l'avant-garde des développements statistiques, de façon à pouvoir marquer de son empreinte la méthodologie et les règles en matière de profilage.

En somme, il nous faut reconnaître que la définition économique des entreprises et des unités statistiques est une option durable et d'avenir, qui s'oppose désormais à une approche juridique dont les concepts risquent de demeurer moins stables dans le temps.

5. Conclusion générale et recommandations

Emmanuel RAULIN, Insee

Je dirai quelques mots en guise de conclusion générale et présenterai ensuite les principales recommandations du groupe de travail.

a. Conclusions

1. Tout d'abord, il convient de souligner la nécessité de distinguer, pour les entreprises, l'approche économique d'une part, et l'approche juridique d'autre part. Une entreprise, au sens économique du terme, doit nécessairement avoir une autonomie. Si elle ne jouit pas de cette autonomie, alors elle ne peut pas être considérée comme une entreprise. Il s'ensuit qu'une société juridique n'est plus nécessairement à considérer comme une entreprise. En ce sens, l'approche du groupe de travail est tout à fait en ligne avec le règlement européen.
2. S'agissant des groupes de sociétés, nous considérons que la branche opérationnelle, lorsqu'elle existe, a généralement une autonomie minimale qui est suffisante, à notre avis, pour qu'elle soit considérée comme une entreprise. Les groupes qui ne sont pas constitués en branches opérationnelles ne sauraient être considérés autrement que dans leur ensemble. Le niveau minimal considéré par la statistique est donc la branche opérationnelle ou, le cas échéant, le groupe dans son ensemble. Il s'ensuit qu'une filiale d'un groupe ne devrait pas être considérée a priori comme une entreprise, sauf si elle coïncide avec une branche opérationnelle.

3. Néanmoins, même si le groupe est subdivisé en branches opérationnelles, certaines décisions ne relèvent que du niveau groupe. En statistiques d'entreprises, en prenant le terme d'entreprise dans un sens générique, nous serons alors obligés de disposer de deux niveaux d'analyse distincts : le groupe et la branche opérationnelle. Dans le cas d'un groupe de sociétés au sein duquel il n'y a pas de branches opérationnelles, les deux niveaux se confondent ; un tel groupe de sociétés constituerait alors une entreprise et non un groupe d'entreprises.
4. Par ailleurs, force est de constater que les groupes multinationaux ou les branches opérationnelles multinationales élaborent leur stratégie au niveau mondial et la déclinent ensuite territorialement.
5. Enfin, il apparaît que certains réseaux se comportent dans les faits à l'instar des groupes, avec des liens aussi forts entre les entités.

b. Recommandations

A partir de ces conclusions, le groupe de travail a élaboré 19 recommandations. Je ne vais pas les présenter ici en détail mais reviendrai sur les principales.

Les 2 premières recommandations sont les mêmes dans leur principe mais la recommandation R1 prend en compte les besoins de la statistique qui ne seraient pas liés au territoire français en particulier, alors que la recommandation R2 s'intéresse à toutes les statistiques liées au territoire français.

- La recommandation R1 insiste sur la nécessité de retenir deux unités statistiques en lieu et place de la seule unité juridique (dans le cas des groupes de sociétés) : la branche opérationnelle, ceci en règle générale pour toutes les statistiques que nous avons à réaliser et notamment pour répondre à tous les règlements européens actuels, ou bien le groupe, si le niveau « branche opérationnelle » semble inapproprié pour la statistique que nous avons à réaliser. Au cas où un groupe ne posséderait pas de branche opérationnelle, ces deux unités se confondraient évidemment.
- La recommandation R2, focalisée sur les statistiques liées au territoire français, évoque les troncatures territoriales des deux unités statistiques retenues.

Pour analyser correctement aujourd'hui l'économie française, les statistiques qui décrivent l'activité économique réalisée sur le territoire français (soit le cas général en ce moment) ne suffisent plus. En plus de ces statistiques, il apparaît nécessaire d'alimenter le débat en fournissant des statistiques relatives à l'économie sous contrôle français : c'est-à-dire en enlevant ce qui relève des filiales françaises des groupes étrangers et en ajoutant l'activité économique réalisée par les filiales étrangères de groupes français (recommandation R4).

Les recommandations R6 (groupes) et R8 (réseaux) plaident pour un profilage rapide des groupes, afin de définir efficacement les nouvelles unités statistiques précédentes, en coopération étroite et réfléchie avec les groupes eux-mêmes. Il me semble en effet que nous n'arriverons pas à mettre en place des unités statistiques mobilisables si, dans les faits, elles ne sont pas retenues par les groupes eux-mêmes comme ayant un sens. En clair, s'il n'existe pas un système d'information propre à ces unités et si elles ne correspondent pas à une réalité opérationnelle au sein d'un groupe, il serait vain de vouloir recueillir régulièrement des informations relatives à celles-ci.

Les recommandations R11 et R12 demandent qu'on se préoccupe des conséquences des évolutions du système d'observation statistique en termes d'obligations et de secret.

La recommandation R13 concerne la cohérence : lors de la mise en place et de la gestion de ces nouvelles unités, il nous faut veiller à maintenir, voire améliorer, la cohérence entre la statistique annuelle et la statistique infra-annuelle.

Les recommandations R9, R10, R14 et R15 mentionnent l'intérêt qu'il y aurait à fournir des statistiques, pas forcément sur une base annuelle, sur certaines sous-populations telles les groupes cotés, les entreprises patrimoniales et les réseaux.

6. Débat

Édouard SALUSTRO, Président

Avant d'ouvrir le débat, je souhaiterais féliciter chacun des cinq intervenants pour la clarté de leurs explications.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Je m'associe pleinement à cette remarque et adresse mes félicitations aux intervenants qui ne sont autres que les auteurs de ce riche et imposant rapport. Je salue à cette occasion M. Jean-Paul Milot qui n'aura sans doute aucune peine à reconnaître qu'il est l'auteur du chapitre 8.

Ce projet de rapport a déjà fait l'objet d'une présentation au cours de deux séances plénières du groupe, présidé par M. Édouard Salustro. Vous comprendrez aisément que depuis la dernière réunion qui a eu lieu le 5 avril, des demandes de modifications, concernant notamment les recommandations, aient été formulées et prises en comptes. C'est la raison pour laquelle un document vous a été remis aujourd'hui, faisant état des dernières corrections apportées.

Libre à vous d'exprimer, à présent, vos commentaires, remarques ou critiques, portant sur la compréhension du rapport tel qu'il vous a été présenté ou sur les recommandations du groupe de travail.

Yves ROBIN, Sessi

Tout d'abord, je ne peux que souligner moi aussi la qualité et la richesse des contributions ayant permis l'élaboration de ce rapport, ainsi que la qualité intrinsèque du document.

Sur le fond, je n'éprouve aucune difficulté à rejoindre les recommandations proposées et j'y souscris très volontiers. En effet, les deux axes d'analyse proposés, à savoir les unités statistiques globales et les unités statistiques intermédiaires, me semblent tout à fait pertinents et complémentaires. J'estime que la démarche adoptée va dans le bon sens.

Cependant, la mise en pratique de ces principes me semble présenter quelques difficultés.

Au-delà de la lourdeur et de la complexité du processus de modification de l'appareil statistique, je perçois une difficulté dans la définition des USI. Il apparaît comme une évidence que les très petits groupes peuvent sans problème être considérés dans leur ensemble. Le cas des grands groupes sera réglé par le biais du profilage. Mais pour les échelons intermédiaires, il faudrait encore réfléchir pour arriver à une solution vraiment opérationnelle.

Notre expérience en matière de profilage est relativement limitée (3 opérations terminées et une opération qui n'est pas encore prêt d'aboutir) et ne porte que sur des grands groupes. Dans les groupes de taille moyenne, il y a certainement des cas où l'unité légale fonctionne d'une manière relativement autonome et des cas où le groupe ne peut être partitionné en unités intermédiaires.

Il me semble dès lors que nos efforts devront tendre vers la mise au point d'algorithmes, destinés à opérer un premier tri au niveau de ces groupes afin de trouver la meilleure manière de les prendre en compte. Pour ma part, je propose que nous conservions cette idée d'unité statistique intermédiaire, tout en insistant sur la complexité d'une telle approche, à travers une recommandation ou au moment d'émettre un avis.

Par ailleurs, j'estime que, pour l'étape suivante, les aspects juridiques devraient faire l'objet d'une réflexion sur ce vers quoi nous voulons aller. Certes, notre dispositif avait ses lourdeurs et ses inconvénients. Néanmoins, il avait le mérite de garantir une certaine transparence, dans la mesure où il reposait sur des unités légales dont la définition était publique. Il me semble que la modification envisagée de notre système d'observation est de nature à rendre nos unités statistiques moins bien définies et nos arbitrages plus opaques.

Je suis, pour ma part, convaincu que nous devons préserver la transparence de la statistique d'entreprises, ce qui, compte tenu des contraintes de secret, ne sera pas chose aisée.

Enfin, je souhaiterais que nous approfondissions la réflexion sur la taille des unités. Selon moi, la recommandation R17 n'est pas totalement aboutie. C'est un sujet un peu compliqué. La définition des PME a été l'objet de longs débats, il y a quelques années. Les notions de microgroupes, grands groupes sont des sujets qui reviennent souvent. Je souligne d'ailleurs que dans cette recommandation le seuil de 10 salariés est traité en mode annexe. Or, de manière générale il est assez présent dans la réglementation européenne. Je recommande donc, sur ce point, de mener une réflexion complémentaire.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Nous devons garder à l'esprit que la mission du groupe était essentiellement conceptuelle et théorique. De fait, le groupe de travail n'avait pas pour vocation d'élaborer les moyens et méthodes pour atteindre les objectifs fixés. Par ailleurs, il convient de rappeler que, si la mise en œuvre des principes adoptés s'annonce complexe, elle ne saurait intervenir avant le démarrage en production de la première phase de Resane, au 1^{er} janvier 2009. Par conséquent, nous disposons d'une marge de manœuvre suffisante pour envisager sereinement la modification du système d'observation statistique.

Édouard SALUSTRO, Président

Les changements que nous envisageons se heurtent à l'hétérogénéité des entreprises, notamment lorsqu'elles sont de taille intermédiaire. De fait, il est certain que nous ne pourrions pas les appréhender correctement toutes dès la mise en œuvre des nouvelles unités statistiques. Cela étant, le rapport que nous examinons aujourd'hui a précisément pour but d'anticiper et d'appréhender la complexité, en vue d'une application future des concepts retenus.

Odile BOVAR, Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires

J'ai une question d'ordre pragmatique et peut-être en partie hors champ car elle concerne plutôt les entreprises de taille moyenne. L'évaluation des politiques publiques reposant sur des aides accordées aux entreprises est aujourd'hui confiée par les acteurs, locaux notamment, à des bureaux d'études. Ce qui nécessite que les bureaux d'études aient accès à certains résultats d'enquêtes. Ce besoin a-t-il été pris en compte dans le schéma que vous proposez ?

Par ailleurs, comment envisager, à l'avenir, un suivi statistique de l'effet de ces aides attribuées aux unités légales ?

Jean CORDIER, Banque de France

Je me réjouis de la qualité et de quantité d'information fournie par ce rapport et salue la richesse des perspectives dressées par le groupe de travail. Cependant, je souhaiterais faire deux remarques à caractère institutionnel et poser une question d'ordre plus général.

Tout d'abord, je tiens à souligner que la constitution d'un référentiel sera un élément déterminant pour la réussite de ce projet. C'est pourquoi les modalités d'accès à ce référentiel doivent être envisagées dès maintenant. De ce point de vue, je constate que la recommandation R13 se fait très généreuse. Néanmoins, je m'interroge sur les possibilités offertes à la Banque de France d'accéder à certaines informations pour la balance des paiements, la comptabilité nationale financière et l'observatoire des entreprises.

Par ailleurs, je salue la volonté affichée, à travers la recommandation R19, de produire une réflexion sur les groupes financiers. J'en profite pour évoquer une réflexion de cet ordre menée au niveau de la banque centrale européenne sur le secteur bancaire. De fait, l'interrogation des groupes permet d'envisager un allègement des charges de collecte.

Ma troisième remarque concerne la propension des groupes à se penser globalement. Qu'en est-il des groupes étrangers qui investissent en France ? Ne pourrait-on envisager un suivi de l'activité de ces groupes, au-delà des statistiques FATS ?

Denis DURAND, CGT

Bien qu'ayant suivi les débats précédents avec moins d'attention qu'Alain Gely que je remplace aujourd'hui, je salue la grande qualité des travaux du groupe de travail dont l'attachement à anticiper les bouleversements à venir me semble tout à fait justifié. Je note, par ailleurs, que nous disposons d'un temps de réflexion précieux avant le déploiement à proprement parler en terme de nouvelles unités statistiques.

Néanmoins, je souhaiterais formuler quelques remarques.

En premier lieu, je m'interroge sur le devenir de la référence à l'unité légale dans le futur système. N'existe-t-il pas un risque de compromettre le recours à certaines sources administratives en abandonnant cette référence ?

En second lieu, je souhaite revenir sur les notions de comparabilité et de compatibilité des données à l'échelle nationale et internationale. En effet, force est de constater que l'évolution des normes comptables bouscule quelque peu la tradition française en matière de statistiques. Dans ce contexte, l'intégration des groupes et la nouvelle façon d'appréhender les relations inter-entreprises ne sont-elles pas des éléments déstabilisateurs de plus pour notre système ? Il est bon que les débats du Cnis relayent aujourd'hui cette problématique.

Par ailleurs, je remarque que la contractualisation en matière de définitions des unités statistiques introduit une nouvelle responsabilité pour les entreprises vis-à-vis de la statistique. Dès lors, faut-il envisager de laisser les dirigeants d'entreprises décider de ce qui est bien ou non pour la statistique ? A mon sens, ceci constitue un risque qui mérite d'être pris en compte.

En dernier lieu, je ne peux que faire écho aux propos de Jean Cordier qui voit dans ce chantier une occasion unique de progresser dans le domaine de la coopération entre la Banque de France et l'ensemble du système statistique public. La mission de la Banque de France en matière de suivi de l'économie, des territoires et des bassins d'emploi intéresse et rejoint la statistique. Du point de vue de la demande sociale, la question s'adresse à l'ensemble du système statistique public et nous souhaiterions y apporter nos contributions sous la forme la plus appropriée.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

J'attire votre attention sur le 2^{ème} tableau de la page 77 du rapport qui indique que plus de 21 000 groupes ne possèdent en réalité qu'une à deux filiales. Pour ceux-là, nous serons donc tentés de regrouper l'ensemble tête de groupe-filiales. En outre, moins de 2 000 groupes sur les 35 000 répertoriés dépassent les 500 salariés. Je suis d'accord avec Yves Robin, il va falloir réfléchir à la manière de traiter les groupes de taille moyenne.

Concernant les remarques ponctuelles formulées en séance, je prends bonne note du souci de transparence exprimé par Yves Robin ; comme j'entends la remarque de Denis Durand concernant d'éventuelles difficultés de la contractualisation que j'interprète également comme un appel à davantage de transparence. Je ne nie pas la complexité du problème. Néanmoins, il ne nous semble pas qu'à l'heure actuelle le contour du contenu d'un secteur soit si clairement et publiquement établi. Ce qui est public, c'est le contenu de Sirene : il est possible d'obtenir la liste de toutes les entreprises qui relèvent du code APE demandé. Ce n'est pas pour autant que ces entreprises sont exactement celles qui ont contribué à la constitution du secteur. Mais les différences sont relativement ténues.

Dans le cadre d'une opération de profilage, deux types d'information soulèvent en réalité la question du secret : d'une part l'identité des groupes ayant fait l'objet d'un profilage et, d'autre part, le contenu de ce profilage. A l'heure actuelle, dans les statistiques diffusées sur le site Insee notamment, il n'est pas fait directement référence au profilage, bien qu'il soit sans doute possible par le biais de recoupements de trouver des informations sur le sujet.

Dans le cas des groupes automobiles, le nombre de filiales pris en compte est relativement faible : nous ne leur avons pas vendu le profilage comme une opération dans laquelle ils allaient beaucoup gagner. La mise en place de l'infrastructure de consolidation pour nous répondre a été coûteuse. Par contre, dans le cas du groupe Accor, le gain a été important en matière de collecte statistique : une seule réponse au lieu de plusieurs centaines.

Quoi qu'il en soit, la gestion du secret et de la transparence dans le cadre du profilage demeure une source d'interrogations sur lesquelles nous sommes en mesure d'anticiper.

Concernant la recommandation R17, je confirme qu'il n'existe pas de lien entre un chapitre du rapport et la recommandation en elle-même. J'entrevois deux solutions :

- compléter le rapport en explicitant l'origine du débat sur la fixation des seuils et en fournissant un certain nombre d'informations complémentaires ; le seuil de 10 salariés a davantage d'importance que celle qui lui est donnée dans la rédaction de la recommandation.
- supprimer la grille de détermination des seuils pour recentrer la réflexion sur les unités statistiques, le rapport n'ayant pas pour objet de produire une réflexion sur la détermination des seuils dans la statistique actuelle.

Toutefois, il convient de garder à l'esprit que le seuil de 20 a été instauré jadis par le Sessi pour répondre à une demande de diminution de la charge pesant sur les petites entreprises. Mais dans les statistiques que nous fournissons à Eurostat, nous devons ajouter les informations sur les entreprises de 10 à 20 salariés, informations actuellement issues de sources administratives. Cette contradiction doit nous amener à repenser la collecte des statistiques de manière à avoir un dispositif plus

homogène. C'est pourquoi, je suggère de conserver la première partie de la recommandation R17 et d'indiquer clairement notre volonté de prolonger la réflexion sur la fixation des seuils. Un sous-groupe a travaillé sur les seuils parce qu'au départ nous ne connaissions pas les conclusions du groupe de travail et notamment l'aboutissement à la définition de 4 types d'unités statistiques : groupe monde, branches opérationnelles monde et leurs traces respectives sur le territoire français. Ce qui résout le problème de savoir quel effectif considérer.

Yvonick RENARD, Medef

Lorsque l'animation d'un sous-groupe de travail sur les groupes et leur taille m'a été confiée, j'ai aussitôt souhaité que le Sessi y participe activement. En définitive, il en a rarement été ainsi.

In fine, je ne suis pas partisan d'une suppression totale de la référence aux seuils.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Certes, il nous faut rendre un avis aujourd'hui. Cependant, rien ne nous empêche de revoir la recommandation R17 à l'automne, avant l'approbation du rapport final lors de la réunion de l'Assemblée plénière du Cris de décembre.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

En réponse à la question d'Odile Bovar, je me permets de souligner que seules les données agrégées sont publiques. En réalité, les différences introduites par la modification des unités statistiques ne seront perceptibles que secteur par secteur, à un niveau fin éventuellement. Quoi qu'il en soit les bureaux d'études n'auront pas davantage accès aux données individuelles. Les chercheurs, en revanche, pourront mettre en œuvre une procédure classique, encadrée par le Comité du secret.

Yves ROBIN, Sessi

Il y a actuellement des organismes qui publient les données individuelles. Il me semble que les bureaux d'études qui travaillent à partir de la statistique publique risquent de rencontrer quelques difficultés pour établir une correspondance entre cette dernière et ce qui est publié par ailleurs. En outre, la question d'Odile Bovar mettait en évidence le fait que les politiques publiques sont calées sur les unités légales, ce qui pose la question de leur évaluation une fois les unités statistiques refondues.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Le partage des informations et des outils est une véritable interrogation à laquelle je n'ai pas de réponse immédiate. Du reste, cette question se pose de façon quasi-systématique dans tous les pays.

Emmanuel RAULIN, Insee

En ce qui concerne le suivi des groupes étrangers, je précise que la recommandation limite l'investigation à l'activité des groupes français à l'étranger.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Je n'imagine pas la statistique publique se pencher ouvertement sur l'activité des groupes étrangers à l'étranger.

Jean CORDIER, Banque de France

La question était posée à travers la formulation relativement transparente de la recommandation.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Le suivi des groupes étrangers relevait, fut un temps, d'une unité du Ministère de l'Industrie et de la DGI. Néanmoins, je ne dispose d'aucune information sur la configuration actuelle de cette unité, si tant est qu'elle existe toujours.

A la question de Denis Durand sur la remise en question du recours aux sources administratives, je répondrais que la connaissance des groupes par le biais du profilage devrait nous permettre, à terme, d'appliquer des coefficients aux sources administratives. Par ailleurs, le profilage ne signifie pas que nous abandonnions le recueil des données liées aux unités légales, en particulier lorsque celles-ci répondent à des obligations administratives. Ainsi, nous continuerons d'avoir accès aux fichiers constitués à partir des DADS. En outre, la comparaison entre les résultats obtenus par profilage et les informations administratives demeure un outil indispensable au suivi des opérations de profilage.

Yvonick RENARD, Medef

Pour ma part, je soutiens fermement les recommandations R11 et R12 qui me semblent très importantes pour la transparence au sein du système statistique public, Banque de France incluse. Nous ne devons pas nous méprendre sur la notion de transparence : il ne s'agit en aucun cas de réaliser une monographie sur les groupes.

Par ailleurs, je recommande vivement aux comptables nationaux la lecture des recommandations R13 et R15 qui soulignent l'intérêt de la cohérence temporelle et annoncent quasiment la création d'un secteur institutionnel.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Le représentant du Département des comptes nationaux me charge de vous rappeler que la définition des secteurs institutionnels dans la comptabilité nationale n'est pas du ressort de l'Insee. Il ne s'agit donc pas, à court terme, de créer un secteur institutionnel.

Par ailleurs, le fait de mesurer la part du PIB générée par les groupes cotés ne me semble pas être à la portée du système statistique.

Yves ROBIN, Sessi

Il ne s'agirait que de la partie française des groupes cotés.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Bien que cela soit sensé d'un point de vue conceptuel, rien dans la comptabilité nationale n'a été organisé pour retracer le poids des sociétés dans les multiples résultats intermédiaires. Ne vous attendez donc pas à voir apparaître dans les médias des informations sur la fraction du PIB représentée par telle ou telle société.

Cela étant, nous pourrions profiter de la préparation du prochain programme à moyen terme pour aborder la question.

Pierre SICSIC, Banque de France

En principe, d'après les sources disponibles auprès des balances des paiements du monde entier, il est possible de mesurer les revenus d'investissement direct. Cela étant, les résultats obtenus sont parfois très étranges. Ainsi le rendement des investissements aux États-Unis est estimé par certains à 2 %, ce qui semble pour le moins incohérent.

Andreas LINDNER, OCDE

En tant que seul expatrié présent au sein de cette assemblée, je dois tout d'abord vous signifier à quel point je suis ébloui par la richesse et l'exhaustivité du rapport présenté.

Cela étant, je souhaite vous proposer trois pistes de réflexion.

Dans le contexte actuel, la première des priorités se révèle être l'analyse de la mondialisation. Certes, votre rapport s'inscrit dans cette logique. Cependant, il ne le fait qu'au niveau européen, ce qui limite sa portée dans le temps et fait craindre la nécessité de procéder, à terme, à des « rafistolages ». Aujourd'hui quatre grands blocs statistiques se dessinent : l'Union Européenne, la NAFTA, l'Asie et l'Océanie. De fait, les réseaux conceptuels de ces blocs s'entrecoupent chaque jour davantage. En outre, les difficultés rencontrées par les systèmes statistiques diffèrent moins que les solutions envisagées pour y répondre. En définitive, il me semble qu'il y a dans la traduction des concepts une opportunité de mieux cerner l'activité des entreprises dans un contexte global.

Par ailleurs, il me semble qu'une meilleure prise en compte du commerce extérieur et de son impact sur le monde de l'entreprise, pourrait être obtenue par un rapprochement entre le registre du commerce et le registre des entreprises. Je dirige actuellement un projet sur ce thème au sein de l'OCDE. Peut-être est-ce là une possible continuation de la recommandation R14 ?

Enfin, je tiens à souligner que les PME et les TPE bénéficient, dans d'autres systèmes statistiques et plus particulièrement en Océanie, d'une définition bien plus précise et détaillée, car reposant sur des seuils plus fins. Sans alourdir la charge de collecte statistique des PME, il serait souhaitable de réfléchir à un moyen d'affiner la mesure de la croissance portée par les petites unités.

Édouard SALUSTRO, Président

Je vous remercie d'avoir suivi nos travaux avec tant d'attention.

Ainsi s'achève le débat sur ce point.

Je vous suggère de passer au point suivant.

II - Examen d'enquête pour avis d'opportunité : enquête sur les stratégies d'internationalisation

Céline THÉVENOT-SERRAVALLE, Insee

Cette [enquête sur les stratégies d'internationalisation](#) a été élaborée conjointement par le SESP (Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer) et l'Insee.

Le thème de l'internationalisation est central dans le débat économique actuel. Pourtant, il n'existe pas d'enquête dans la statistique publique qui permette d'appréhender ce phénomène. Ce constat n'étant pas spécifique à la France, Eurostat a constitué en 2006 un groupe de travail pour mettre en place une enquête sur « *l'international sourcing* », c'est-à-dire sur les phénomènes de délocalisation. En compagnie de 12 autres pays membres, la France participe à ce groupe de travail. Cependant, la France ne participera pas à l'enquête programmée au printemps 2007, du moins pas selon les mêmes modalités.

En effet, afin de tester deux hypothèses alternatives, une enquête différente de celle du projet européen a été élaborée par l'Insee et le SESP.

Henri MARIOTTE, SESP

L'ambition du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer est de mesurer la propension des groupes français de transports à créer des filiales à l'étranger.

Céline THÉVENOT-SERRAVALLE, Insee

Je vais revenir sur le concept d'internationalisation que nous avons retenu pour l'enquête. Celui-ci englobe deux notions importantes : la délocalisation et le développement international.

En pratique, le terme de délocalisation est employé lorsqu'il s'agit pour une société d'implanter à l'étranger une activité précédemment réalisée en France. A l'inverse, le développement international consiste à implanter à l'étranger une nouvelle activité. Dans ces deux cas, l'activité à l'étranger comprend à la fois le cas des filiales et des contrats de sous-traitance. Il convient également de noter que nous n'opérons pas de distinction entre les produits destinés à être réimportés et ceux devant être commercialisés localement.

De fait, le projet européen ne portait que sur les délocalisations. C'est pourquoi nous avons souhaité, en concertation avec les entreprises, réintroduire cette double notion d'internationalisation (délocalisation / développement international) dans le questionnaire français.

Un autre point de divergence avec le questionnaire européen est le choix de réaliser cette enquête au niveau des groupes, plutôt qu'au niveau des unités légales. Concrètement, il s'est agi de mettre en place une enquête à deux niveaux, en considérant à la fois les groupes et les entreprises non constituées en groupe.

Trois secteurs représentatifs ont été retenus pour cette enquête :

- le secteur industriel des équipements mécaniques ;
- les activités de services informatiques ;
- le transport de marchandises et la logistique.

Le questionnaire mis au point dans le cadre de cette enquête est proche de celui proposé par Eurostat. Néanmoins, il tient compte de la spécificité des groupes et de la distinction entre délocalisation et développement international. En outre, nous envisageons de différencier le questionnaire selon les secteurs interrogés. Le questionnaire, rédigé avec le concours de fédérations professionnelles et d'entreprises, revêt un caractère essentiellement qualitatif et invite les entreprises interrogées à fournir une description détaillée de trois de leurs projets récents en matière d'internationalisation.

In fine, cette enquête devrait permettre un chiffrage, par secteur, des entreprises concernées par l'internationalisation. De plus, elle devrait nous fournir de précieuses indications sur les modalités d'internationalisation (formes juridiques, part de l'activité internationalisée, etc.), ainsi que sur les motifs d'internationalisation et leur importance relative.

Henri MARIOTTE, SESP

L'exemple de la création, par une société de transport savoyarde, d'une filiale roumaine, au moment de la délocalisation en Roumanie du fabricant de skis Salomon, souligne la nécessité de préciser la notion d'internationalisation.

Céline THÉVENOT-SERRAVALLE, Insee

L'enquête apportera également des précisions sur les pays vers lesquels les entreprises françaises s'internationalisent (Europe de l'Est, Asie du Sud-est, etc.).

Par ailleurs, l'enquête permettra de distinguer, dans un contexte d'internationalisation, les fonctions auxiliaires du cœur de métier des entreprises.

A l'heure actuelle, il est prévu d'expédier 1 500 questionnaires papier, par voie postale.

Il convient de noter que cette enquête ne revêt pas un caractère obligatoire.

En terme de calendrier, nous proposons la création d'un premier comité de concertation en juin 2007, et un passage au comité du label en septembre 2007, de façon à permettre l'envoi des questionnaires en novembre 2007. Ainsi, nous devrions être en mesure de débiter l'exploitation des résultats courant 2008.

En conclusion, notre projet s'inscrit dans la lignée de l'enquête élaborée par le groupe de travail constitué par Eurostat mais s'en détache par une définition plus complète de l'internationalisation et une volonté de travailler au niveau des groupes.

Par ailleurs, j'estime que cette première enquête limitée à trois secteurs, bien que réductrice, devrait nous permettre d'acquérir une réelle expérience nous permettant d'envisager, à terme, un projet de plus grande envergure (UE, OCDE, etc.).

Charles EL NOUTY, Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises

Le sujet abordé intéresse la CGPME. Toutefois, notre intérêt pour cette enquête dépendra de notre capacité à pouvoir extraire des résultats pour la sous-population des entreprises à caractère patrimonial.

Édouard SALUSTRO, Président

Vous n'êtes cependant pas opposé à cette enquête ?

Charles EL NOUTY, CGPME

Nous n'y sommes pas opposés mais il se pourrait que celle-ci n'ait aucun intérêt pour nous ; comme il se pourrait qu'elle fournisse des informations extrêmement précieuses.

Patrice ROUSSEL, Insee

Dans quelle mesure cette enquête s'intègre-t-elle au dispositif européen ?

Si tel est le cas, comment les résultats de l'enquête seront-ils mis en rapport avec ceux de l'enquête d'Eurostat ?

Céline THÉVENOT-SERRAVALLE, Insee

Nous participons au groupe de travail européen (conception du questionnaire, réflexions autour des définitions), mais nous diffuserons un questionnaire spécifique en France.. nos résultats ne seront pas comparables à ceux de l'enquête Eurostat (définition de l'internationalisation plus complète, et interrogation de groupes et non d'unités légales). En revanche, nous ferons part de notre expérience aux autres membres du groupe de travail et alimenterons la réflexion en vue de définir un éventuel projet commun, de plus grande ampleur et obligatoire.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Il aurait été ennuyeux que la France n'expérimente pas une telle enquête, sachant qu'elle risque de devenir obligatoire dans un futur proche. Cela étant, devant l'intensité du débat public, en France, sur la mondialisation, il était nécessaire d'envisager une approche spécifique, afin de tester les réactions des entreprises françaises face à une telle enquête.

Par ailleurs, si la nécessité de mener l'enquête au niveau des groupes apparaît comme évidente, force est de constater que certains de nos collègues européens ne disposent pas d'un appareil statistique adapté à ce type de travaux.

Il va de soi qu'Eurostat aurait préféré que la France participe à l'enquête « grandeur nature ». Cependant, nous ne disposons pas des moyens suffisants pour le faire, compte tenu de la mise en œuvre de Resane et des obligations courantes.

Céline THÉVENOT-SERRAVALLE, Insee

Concernant la constitution de l'échantillon en vue de répondre à la demande de la CGPME, je suggère d'en rediscuter de manière à ce que l'enquête soit la plus pertinente possible.

Philippe CUNEO, Secrétaire général du Cnis

Cette question devra être abordée dans le cadre du comité de concertation dont la première réunion est annoncée au mois de juin 2007.

Denis DURAND, CGT

Il me semblerait judicieux de permettre aux organisations représentatives des salariés de faire partie du comité de pilotage.

Céline THÉVENOT-SERRAVALLE, Insee

Le comité de concertation n'a pas encore été constitué. Cela étant, je prends bonne note de votre requête. De fait, nous sommes ouverts à toute forme de collaboration.

Andreas LINDNER, OCDE

La thématique est effectivement passionnante et j'estime que des synergies avec certains projets de l'OCDE sont envisageables. Je suis d'ailleurs prêt à vous apporter ma contribution si vous le désirez.

Toutefois, dans l'optique d'aboutir à une enquête plus globale, ne serait-il pas opportun de préférer un format dématérialisé à la version papier du questionnaire ? L'exploitation en serait grandement facilitée.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

J'ai bien entendu votre remarque.

Odile BOVAR, Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires

Nous approuvons totalement le développement de ce type d'enquêtes, en particulier lorsqu'elles promettent d'apporter des éclaircissements sur les critères et les modalités d'internationalisation.

Toutefois, il pourrait être intéressant d'aller au-delà de la notion de délocalisation en se penchant, par exemple, sur la création de relais de croissance à l'étranger.

Par ailleurs, concernant les modalités envisagées, qu'en est-il des « *joint ventures* » ?

Enfin, concernant les secteurs économiques retenus, pourquoi ne pas opposer des secteurs aux logiques différentes en sélectionnant, par exemple, un secteur traditionnel et un secteur porté sur la haute technologie ? De même, pourquoi ne pas envisager des espaces régionaux différents ?

Édouard SALUSTRO, Président

Nous ne pouvons modifier aujourd'hui les axes de l'enquête.

Odile BOVAR, Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires

Je souhaite malgré tout exprimer un autre regret quant à l'absence des industries agroalimentaires au sein de cette enquête.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Le moyen le plus sûr d'obtenir des réponses à ce type de questions me semble être de participer au comité de concertation.

Édouard SALUSTRO, Président

Je considère que ce projet peut être approuvé en l'état.

La formation délivre un [avis d'opportunité favorable](#) au projet d'enquête.

III - Examen des demandes d'accès à des données au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 modifiée : demande d'accès de l'Insee à des données de la DGI

Hélène CASSET-HERVIO, Insee

Il s'agit d'obtenir des données relatives à la taxe professionnelle, issues des déclarations et émissions de rôles généraux de taxes professionnelles. Ces données portent sur des établissements identifiés par leur Siret.

L'accès à des données locales sur les immobilisations, ainsi que sur les investissements des établissements, permettrait d'améliorer la connaissance de l'appareil productif.

Parmi les travaux statistiques associés à ces données, figurent l'identification et la vérification de l'exhaustivité des champs, ainsi que le contrôle de la pertinence des variables qui permettront de construire des clefs de répartition par établissement pour les variables de même nature produites par la future enquête ESANE (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises).

La transmission de ces données s'effectuerait de manière annuelle et la diffusion s'inscrirait dans le dispositif mis en place pour CLAP (connaissance locale de l'appareil productif).

Édouard SALUSTRO, Président

Nous vous remercions pour ces précisions.

En l'absence d'objection, cette demande est acceptée.

La formation délivre un [avis favorable](#) à la demande d'accès.

IV - Les outils d'études conjoncturelles des entreprises

1. Présentation

Philippe SCHERRER, Insee

Lors de sa réunion du 18 mai 2006, la formation Monnaie, finance, balance des paiements a souhaité qu'une attention particulière soit portée, sur le plan méthodologique, aux [indices des directeurs d'achats](#) (indices PMI). La formation Industrie, IAA, énergie du 23 mai s'est associée à cette demande.

Mon intervention de ce jour a donc pour but de faire toute la lumière sur les indices des directeurs d'achat et les enquêtes de conjoncture réalisées par l'Insee. Ces deux outils permettent, d'une part, de retracer l'activité passée et récente, ainsi que les perspectives à court terme des entrepreneurs en consignnant leurs opinions qualitatives ; et, d'autre part, apportent une information recherchée pour l'analyse et les prévisions conjoncturelles, tant au niveau national qu'international.

a. Les indices des directeurs d'achats (indices PMI)

Le producteur principal de ce dispositif est une entreprise privée, implantée au Royaume-Uni, appelée NTC Research. Cette société fournit des informations économiques à un certain nombre d'établissements financiers ou bancaires et s'est spécialisée dans la production d'enquêtes auprès des directeurs d'achats – les résultats de ces enquêtes étant appelés « indices PMI ». Ces résultats sont produits au profit de la Royal Bank of Scotland et sont ensuite largement repris par la presse, notamment grâce à la « puissance de feu » de l'agence de presse Reuters.

Toutes les informations dont je vais vous faire part figurent sur le site internet d'NTC Research.

Les indices PMI sont produits par NTC Research dans 17 pays et ciblent essentiellement 4 secteurs :

- l'industrie (17 pays) ;
- les services (8 pays) ;
- la construction (5 pays) ;
- le commerce de détail (3 pays).

Les données sont ensuite agrégées pour constituer un indicateur global ainsi qu'un indicateur « Eurozone ».

Au niveau mondial, les indices PMI sont disponibles pour 8 autres pays, grâce à d'autres services producteurs utilisant une méthodologie semblable, ce qui permet de fournir des données à un total de 25 pays.

Si les résultats de ces enquêtes sont largement diffusés, les méta-données correspondantes sont, en revanche, peu disponibles. Ainsi, il est particulièrement difficile de trouver la taille des échantillons nationaux utilisés.

En voici malgré tout quelques exemples que nous pourrions comparer aux échantillons servant de base aux enquêtes de conjoncture européennes. L'indice Eurozone relatif à l'industrie repose sur un échantillon d'environ 3 600 entreprises réparties dans 8 pays, dont 400 en France. L'indice Eurozone relatif aux services repose sur un échantillon d'environ 3 000 entreprises réparties dans 5 pays, dont 300 en France.

Les enquêtes d'NTC Research interrogent le passé récent des entreprises par le biais de questions portant sur l'activité du mois précédent. Une seule question concerne les perspectives des sociétés interrogées.

Vous noterez également que les modes de collecte de ces données sont assez variés et que la méthodologie adoptée se rapproche de celle que nous utilisons dans le cadre des enquêtes de conjoncture.

Le principal avantage de ces indices est de paraître de façon extrêmement précoce. En effet, ils sont disponibles dès les premiers jours du mois. Toutefois, cette précocité est artificielle dans la mesure où elle résulte d'un dispositif de collecte arrêté au 15 du mois, ce qui permet de gagner 15 jours en vue d'une parution au début du mois suivant. Les chiffres sont ainsi comparés à ceux des 15 premiers jours du mois précédent.

S'il appartient à chacun d'approuver ou non la méthode utilisée, il n'en demeure pas moins vrai que ces indices reposent avant tout sur des opinions – quoi qu'en disent les producteurs.

De plus, l'indicateur « Eurozone » ne recouvre en réalité que les 8 pays les plus importants de la zone Euro. Il n'est donc pas totalement représentatif. Du reste, l'indicateur global d'NTC Research souffre des mêmes lacunes.

En outre, l'argument commercial d'NTC Research repose sur une prétendue lenteur de la statistique publique que j'estime exagérée. De fait, les enquêtes de conjoncture ont la même fonction d'anticipation que les indices PMI. De surcroît, les critiques d'NTC Research sur la portée des indicateurs de la statistique publique se heurtent au fait que ceux-ci sont plus représentatifs que les leurs et ne sont sujets à révision qu'à la marge.

Enfin, l'argument des producteurs des indices PMI sur la non-comparabilité des statistiques officielles des différents pays ne tient pas face à l'harmonisation européenne des enquêtes de conjoncture.

b. Les enquêtes de conjoncture européennes, auxquelles contribuent les enquêtes de conjoncture de l'Insee

Le système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture, sous l'égide de la Direction générale des affaires économiques et financières de l'Union européenne (DG-ECFIN), recueille la participation des 27 pays de l'Union européenne et se penche sur l'ensemble des secteurs économiques, ainsi que sur les ménages.

En comparaison avec celles des indices PMI, les méta-données des enquêtes de conjoncture européennes sont extrêmement fournies et facilement accessibles. De surcroît, les échantillons utilisés par les enquêtes européennes sont dix fois supérieurs en taille à ceux d'NTC Research.

Ce dispositif permet aux États et aux institutions de bénéficier d'informations sectorielles plus fines. En outre, la formulation des questions sur le passé récent et les perspectives à court terme des entreprises est sensiblement différente dans le cadre des enquêtes de conjoncture européennes. Ainsi, ces dernières portent sur les trois mois précédant ou suivant le recueil des données, tandis que les indices PMI n'offrent qu'un seul et unique mois de recul.

Les enquêtes de conjoncture européennes s'effectuent selon une méthodologie standard, en début du mois suivant le mois d'enquête, et sont donc diffusées en décalé par rapport aux indices PMI, malgré une vitesse de traitement analogue.

c. Constat

En définitive, la valeur ajoutée des indices PMI me semble relativement limitée, au regard des possibilités offertes par les enquêtes de conjoncture européennes.

- Les méta-données des enquêtes PMI sont difficilement accessibles.
- Les enquêtes PMI reposent sur des échantillons restreints qui ne permettent pas de produire des résultats sectoriels fins ; alors que la DG-ECFIN publie de tels résultats, relayant ainsi, à l'initiative de l'Insee, une demande des fédérations professionnelles françaises.
- Les enquêtes PMI ne portent pas sur les perspectives à court terme et n'offrent pas un recul suffisant.
- Les deux systèmes affichent une rapidité d'exploitation analogue, malgré une publication accélérée des indices PMI, due à une période de collecte avancée de quinze jours.

Néanmoins, les indices PMI peuvent constituer un complément aux enquêtes de conjoncture européennes, notamment entre deux publications. Dans ce contexte, il est compréhensible qu'elles soient à ce point recherchées par les institutions financières qui apprécient de disposer d'un maximum d'information.

2. Débat

Yvonick RENARD, Medef

J'adresse mes remerciements à Philippe Scherrer pour cet « audit » et je gage que Jean Cordier saura faire relativiser l'usage des indices PMI à Francfort.

Jean CORDIER, Banque de France

Les institutions financières en général utilisent ce type d'indices car ils créent une dynamique. Cela étant, Philippe Scherrer a-t-il pu rencontrer un directeur d'achats dans le cadre de ses recherches ?

Philippe SCHERRER, Insee

Je n'en ai pas eu l'occasion. De fait, il s'est avéré très difficile d'obtenir des informations de leur part que j'ai finalement obtenu par messagerie.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Certaines rumeurs ont jadis laissé entendre que l'Insee consultait quelques directeurs d'achats, avant d'avoir les résultats de l'enquête de conjoncture. Du reste, le principe d'un tel échange avec des personnes qui approvisionnent les entreprises ne me paraît pas aberrant.

Édouard SALUSTRO, Président

Concernant les enquêtes menées par NTC Research, il me semble que l'arrêt de la collecte des données au 15 de chaque mois laisse présager de résultats pour le moins approximatifs. Par ailleurs, je m'interroge sur la commercialisation de ces résultats.

Philippe SCHERRER, Insee

Je ne dispose pas de telles informations.

Laurence BLOCH, Insee

Les estimations agrégées produites par NTC Research sont-elles proches de la réalité ?

Philippe SCHERRER, Insee

Les résultats obtenus sont relativement satisfaisants. Nous les regardons nous-mêmes régulièrement. Ils peuvent constituer un complément aux enquêtes de conjoncture européennes et Insee, en particulier entre deux publications.

V - Projet d'avis de l'interinformation

Les participants débattent du [projet d'avis](#) de l'interinformation.

Conclusion

Édouard SALUSTRO, Président

En conclusion, je ne peux que vous remercier tous pour la qualité de vos interventions. Il est parfois difficile de vous suivre mais il me semble que les Français doivent s'appropriier la culture statistique comme vous devez vous approprier la leur.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU PRÉSENTÉS EN SÉANCE

Documents préparatoires :

- Fiche d'enquête pour examen en avis d'opportunité :
 - [Enquête sur les stratégies d'internationalisation](#)
- Demande d'accès à des données dans le cadre de l'article 7bis de la loi de 1951 :
 - [Demande de l'Insee](#) à des données détenues par la Direction générale des impôts
- Projet de rapport du groupe de travail « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes »
 - [Résumé](#)
 - [Projet de rapport](#)
 - [Recommandations](#)

Présentations en séance :

- [Projet de rapport](#) du groupe de travail « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes »
- [Enquête sur les stratégies d'internationalisation](#)
- [Les outils conjoncturels des entreprises](#)

Ces documents sont disponibles sur le site du Cnis <http://www.cnis.fr> rubrique Agenda.

Paris, le 11 juillet 2007 - n° 165/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les stratégies d'internationalisation

Programme : 2007

Emetteurs : Insee et Service économie, statistiques et prospective (SESP)

Au cours de sa réunion du 26 avril 2007, l'interformation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête sur les stratégies d'internationalisation.

Cette enquête doit permettre d'appréhender la nature et l'importance des activités implantées à l'étranger, qu'elles soient réalisées ou non avec investissements dans le pays d'accueil ; elle inclura notamment la sous-traitance internationale. Outre la collecte des données, un objectif de l'enquête sera, compte-tenu de la sensibilité du thème, d'en vérifier la faisabilité.

L'enquête répond à une demande très importante d'informations sur les stratégies d'internationalisation des groupes et les phénomènes de délocalisation et leur impact sur l'économie, tant de la part du grand public que des autorités de tutelle. Pour les transports, l'enquête répond à l'attente des professionnels du secteur et du ministère d'une meilleure compréhension des évolutions du transport de fret dans le contexte international (part du pavillon français). De nombreuses demandes portent également sur la logistique, secteur en pleine expansion mais encore mal connu.

A l'initiative d'Eurostat, une enquête sur l'« International Sourcing » sera réalisée en 2007 par de nombreux pays membres afin de mieux connaître le phénomène et de comparer les différents pays de l'Union européenne. L'enquête réalisée par l'Insee et le SESP portera sur des thématiques très proches de l'enquête européenne mais ne s'inscrira pas directement dans le dispositif. Elle différera notamment par l'unité statistique interrogée : l'entreprise indépendante ou le groupe pour le projet Insee-SESP et l'unité légale pour Eurostat. Il est en effet raisonnable de penser que d'un point de vue économique, la stratégie de déploiement d'activités à l'étranger est élaborée au niveau du groupe et non pas dans chaque filiale.

Les questions porteront sur les fonctions implantées ou sous-traitées à l'étranger par les entreprises (activité principale ou activités secondaires). La zone géographique et l'importance de l'activité à l'étranger seront également demandées. Pour l'ensemble du groupe ou de l'entreprise indépendante, on abordera les raisons qui ont motivé ces mouvements, ainsi que leurs conséquences sur l'unité interrogée et les obstacles rencontrés. Les questionnaires seront personnalisés en fonction des secteurs concernés afin de cibler la liste des activités et des fonctions pertinentes. Pour les transports, seront demandés les métiers du groupe ou de l'entreprise indépendante et la sous-traitance réalisée en France pour le compte de cette unité.

Il n'existe pas actuellement de dispositif d'enquête sur l'internationalisation.

Le champ de l'enquête est restreint à trois secteurs de l'économie française :

- les équipements mécaniques pour l'industrie (100 groupes, 500 entreprises indépendantes) ;
- les activités informatiques pour les services (70 groupes, 700 entreprises indépendantes) ;
- le transport de marchandises et la logistique pour les transports (100 à 200 groupes, quelques entreprises indépendantes situées dans des régions frontalières).

L'enquête doit être réalisée, par voie postale, au cours de l'année 2007 (second semestre).

Les résultats feront l'objet d'une publication sous forme d'un « Insee Première » et d'un « SESP en bref » du SESP. Les données détaillées seront disponibles sur le site Internet du SESP pour le secteur des transports.

L'interformation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 11 juillet 2007 - n° 166/D130

**AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

Données détenues par la Direction générale des impôts

Demandeur : Insee, département de l'Action régionale

Au cours de sa réunion du 26 avril 2007, l'interformation Statistiques d'entreprise a examiné la demande d'accès aux données sur la taxe professionnelle détenues par la Direction générale des impôts.

L'Insee souhaite enrichir l'analyse des systèmes productifs locaux par la production d'informations sur les immobilisations et l'investissement des établissements. Pour ce faire, il a besoin de disposer des données issues des déclarations et des émissions de rôles généraux de taxe professionnelle détenues par la sous-direction de la gestion des impôts des particuliers, de la fiscalité directe locale, des études et des statistiques de la Direction générale des impôts.

Les travaux statistiques consisteront en un appariement des fichiers fournis annuellement par la DGI avec les fichiers de diffusion de CLAP et dans les traitements nécessaires pour garantir, sur un champ à définir, à la fois l'exhaustivité du champ et la validité économique des valeurs des immobilisations.

La statistique annuelle d'entreprises est en cours de refonte dans le cadre de Resane (Refonte des statistiques annuelles d'entreprises). Les données fournies par la DGI serviront *in fine* à construire des clefs de répartition par établissement pour les variables de même nature produites par Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises) au niveau entreprise.

La diffusion s'inscrira dans le dispositif en place pour CLAP. Les résultats seront diffusés sous forme de tableaux, à différents niveaux d'agrégations sectorielles, par tranches de taille, sur des zones géographiques standard ou définies par les utilisateurs.

L'interformation émet un **avis favorable** à la demande d'accès aux données.